



Paris, le mercredi 5 avril 2017

## Coavionnage : l'EASA et les pays membres valident le modèle par une charte sécuritaire Européenne

**L'EASA (European Aviation safety Agency) et les pays membres de l'Union Européenne voient dans le coavionnage une opportunité pour améliorer la sécurité dans le secteur de l'aviation légère. Ils créent une Charte Sécuritaire que les plateformes viennent de signer aujourd'hui au salon aéronautique de Friedrichshafen (Le Bourget de l'aviation légère) en Allemagne avec Dominique Roland, Directeur du département Aviation Général à l'EASA.**

**Pourtant née dans un contexte compliqué, la charte sécuritaire est une réussite pour le coavionnage :**

La charte sécuritaire de l'EASA est le fruit d'un groupe de travail sur le coavionnage mené d'octobre 2016 à janvier 2017. Ce groupe de travail réunissait, lors de cinq réunions d'une journée entière, plusieurs aviations civiles européennes (DGAC pour la France, Allemagne, Angleterre...) ainsi que les plateformes de coavionnage. Wingly a donc pu y participer. Le but de l'Agence était de mener une analyse des risques pour déterminer si les vols de coavionnage devaient avoir, comme en France, un cadre sécuritaire plus strict que pour l'emport de passager classique pour un pilote privé PPL. Ce travail faisait suite à la dérogation coavionnage mise en place par la DGAC française en août 2016 dernier, qui avait identifié des risques particuliers aux vols de coavionnage. Le groupe de travail n'a pas identifié de risques supplémentaires. Bien au contraire, il a vu dans les plateformes une opportunité sécuritaire pour communiquer aux pilotes des bonnes pratiques ciblés sur l'emport de passagers et les facteurs humains. Ces bonnes pratiques sont résumées par l'EASA dans la ladite Charte que nous venons de signer ce mercredi 5 avril lors du plus grand salon européen pour l'aviation générale, avec Dominique Roland, Directeur du département Aviation Général à l'EASA.

Bertrand Joab-Cornu, co-fondateur de Wingly analyse la charte européenne: *"Nous sommes très satisfaits de la charte sécuritaire construite par l'EASA. Elle vient encadrer la sécurité des vols de coavionnage sans brider le développement de notre activité. L'EASA a traité le dossier coavionnage avec une réactivité étonnante par rapport à l'image qu'on se fait des process européen. L'agence nous a considérés comme une opportunité pour transformer les points faibles identifiés par l'aviation civile française en points forts pour améliorer la sécurité du secteur tout entier."*

Emeric de Waziers, co-fondateur de Wingly, renchérit : *"Deux mois après avoir signé une assurance européenne très innovante avec Allianz, nous saluons l'approche extrêmement moderne et pragmatique de l'EASA. Avec ces bonnes nouvelles et plus de 9 000 vols en permanence en ligne sur Wingly, nous sommes plus que jamais confiants en notre développement européen pour aider les pilotes à plus voler et permettre à plus de passagers de découvrir cette passion d'exception. C'est le moment pour nous d'accélérer et c'est pourquoi nous effectuons actuellement une levée de fonds."*

**Un avenir prometteur pour le coavionnage, même en France:**

Le groupe de travail mis en place par l'EASA n'a pas identifié les risques supplémentaires mis en avant par la France. La DGAC française participait aux réunions avec une approche constructive car elle remettait aussi en cause le fond des mesures de sa dérogation de fin août 2016. *"C'est pourquoi nous sommes très optimistes sur une évolution du cadre réglementaire en France dans les prochains mois. Nous répondrons présents si la DGAC crée un nouveau groupe de travail pour construire un cadre coavionnage adapté aux particularités de l'aviation légère hexagonale, particulièrement associative. Mais il faudra que cela se fasse vite"* conclut Bertrand Joab-Cornu.

## Annexes:

### Rappel historique:

- **Mars 2016:** l'EASA valide qu'un règlement européen entrant en vigueur en août 2016 et encadrera l'activité de coavionnage
- **22 Août 2016:** la DGAC française déroge au cadre européen et met en place un cadre réglementaire contraignant pour les plateformes de coavionnage en France
- **25 Août 2016:** le règlement européen validant le cadre légal du coavionnage entre en vigueur dans l'ensemble de l'Europe sauf en France qui a dérogé deux jours plus tôt au cadre
- **Octobre 2016 - Mars 2017:** l'EASA étudie la dérogation française lors d'un groupe de travail mené avec les états membres, conclut que les problèmes sécuritaires mis en avant par la France ne sont pas justifiés et saisit l'opportunité des plateformes internet pour améliorer la sécurité dans le secteur par une charte promouvant une culture sécuritaire.
- **5 avril 2017 à 11:30 au stand EASA:** les plateformes de coavionnage signent la charte sécuritaire de l'EASA de promotion de la sécurité pour les vols non commerciaux de l'aviation légère au salon de Friedrichshafen en Allemagne.

### Les grandes lignes du contenu de la Charte EASA:

- Une transparence sur le niveau de sécurité des vols non commerciaux de l'aviation général par opposition à l'aviation commercial
- Un code de bonne conduite, des check-lists et un forum pour les pilotes et passagers
- Collecter des données anonyme pour aider l'Agence Européenne
- Se réunir annuellement avec l'Agence Européenne pour faire des points sécuritaires afin d'améliorer la Charte en question par itérations

### Wingly en quelques chiffres:

- + 9 000 vols en permanences disponibles sur le site internet
- + 2 000 passagers transportés
- + 40 000 membres dont 4.000 pilotes privés
- 140 000€: montant économisés par les pilotes privés membres sur Wingly
- Présence: France, Allemagne et Angleterre

#### Press contact

Mail : [bertrand@wingly.io](mailto:bertrand@wingly.io)

Phone : +33 6 76 81 21 36